



## Lignes Désespérantes de Gestion

**En préalable au GT LDG n°2 du 27/10/2020, nous avons reçu les documents de travail afférents à ce dernier. La fiche n°2 a tout particulièrement attiré notre attention par son intitulée : « Promotion des agents spécialistes ou détenteurs d'une qualification »**  
**Le projet semble être de gérer la problématique RH de tous les spécialistes par une seule fiche !... Ambitieux !**

Nous avons compris depuis longtemps que certains de nos éminents collègues à forte capacité rédactionnelle considéraient les spécialistes comme des avatars imposés et dont ils ne comprennent pas toujours l'utilité.

Voire, en ce qui concerne les aériens, une portion trop importante d'entre eux sont même persuadés de leur inutilité.

Quand on ne sait pas comment se servir d'un outil, il est souvent plus confortable intellectuellement de le considérer comme inutile, un peu comme internet avec certaines personnes âgées.

Mais on peut aussi se fier à ceux qui savent et tenter de mettre en place les conditions du succès.

### **Mais là non !**

Nos collègues du service RH semblent avoir décidé de faire ça tout seul, ce qui du point de vue du dialogue social n'est déjà pas bien brillant mais qui, au niveau des objectifs recherchés, va s'avérer calamiteux.

**En effet leur « pseudo-filière métier » est inacceptable pour les aériens : elle est révélatrice d'une méconnaissance totale du dossier.**

**L'USD-FO refuse donc en bloc cette proposition pour ces collègues et exige un GT aérien dédié à cette problématique. Il faut que la douane abandonne ses prétentions aéronautiques... ou qu'elle se mette à s'intéresser sérieusement au sujet, en associant nos experts et élus à cette réflexion comme il se doit.**

**Le projet doit être de créer deux filières métiers (pilotes et PNT), pour garantir la cohérence de l'organisation de la douane aérienne.**

L'obsolescence du statut d'emploi et des outils de gestion, qui ne sont plus adaptés aux exigences métier d'aujourd'hui, conduisent, notamment, à l'aberration coûteuse des recrutements pilotes cadre A par la voie de la Commission Nationale d'Orientation et d'Intégration (CNOI), alors que de **plus grandes compétences** sont disponibles au sein de la douane. Pour notre organisation syndicale, l'acte majeur d'une refondation RH passe par la reconnaissance des spécificités des deux catégories de navigants, en rapport avec le niveau technique et les responsabilités supportées au sein des équipages et des unités. Avec, en point d'orgue, la prise en compte de la forte progression des exigences, des

compétences techniques et des responsabilités endossées par les commandants de bord pour conduire l'ensemble de ces agents, progressivement, vers le corps des cadres A.

**Il est important de rappeler que cela ne concerne que peu d'agents et qu'au vu des règles administratives actuelles, le coût financier serait quasi nul. Cela permettrait de résoudre les problèmes récurrents de la DNGCD à pourvoir des postes à responsabilités avec des pilotes douaniers expérimentés sans passer par des discussions interminables. Celles vécues par notre représentant du personnel aérien lors de la dernière commission de liste d'aptitude de B en A, pour permettre à notre collègue douanier officiant à la DSAé de pouvoir devenir OAI, en est un parfait exemple.**

Comme nous l'avons affirmé à nos responsables de la DG, l'argument d'une soi-disant « opposition ministérielle » sur ce dossier ne tient pas. Pour exemple, à la date du 1er février 2019, tous les personnels socio-éducatifs relevant des corps et cadres d'emploi de la catégorie B sont devenus agents publics de catégorie A suite à l'accord PPCR qui prévoyait initialement cette évolution dès 2018. Au total, **plus de 65000 agents** des trois versants de la fonction publique accèdent ainsi à la **catégorie A** et ont vu leur carrière revalorisée (coût financier très important).

**Ce qui fût possible pour 65000 agents ne le serait pas pour nos collègues ?... de qui se moque-t-on ?**

**Nous confirmons donc l'impérieuse nécessité de renvoyer cette fiche numéro 2 de l'endroit où elle n'aurait jamais dû sortir et de mettre en place sans tarder le GT « ad hoc » !**

46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS  
: 01 47 70 31 21 (snd) – 09 63 43 59 87 (sncd)  
Adresses e-mail : [fodouanes@gmx.fr](mailto:fodouanes@gmx.fr) - [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)  
Sites Internet : [www.fodouanes.fr](http://www.fodouanes.fr) - [www.sncd.info](http://www.sncd.info)

